

# **AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'assemblée générale de l'association AMNESTY INTERNATIONAL France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

# Deloitte.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger figurant dans l'annexe des comptes combinés dans le cadre de la première application du règlement comptable ANC n° 2022-04.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe.

# **Deloitte.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

# Deloitte.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 24 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

## Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
				Net	
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 876 192	1 623 403	252 789	349 649
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
ACTIF CIRCULANT	Constructions	2 210 587	1 757 528	453 059	519 919
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	12 428	12 428		
	Autres immobilisations corporelles	3 935 976	2 157 607	1 778 368	2 001 361
	Immobilisations corporelles en cours	29 636		29 636	30 156
	Avances et acomptes				
	<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	1 526 200	90 875	1 435 325	1 201 518
COMPTES DE REGULARISATION	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	170 010		170 010	168 297
	Prêts				
DISPONIBILITES	Autres immobilisations financières	32 462		32 462	33 198
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>10 053 741</b>	<b>5 641 841</b>	<b>4 411 899</b>	<b>4 564 349</b>
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	20 351		20 351	21 169
	En-cours de production de biens				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	93 250	6 858	86 391	97 306
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	47 404		47 404	49 267
	<b>CREANCES (3)</b>				
DISPONIBILITES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	70 965		70 965	180 566
	Créances reçues par legs ou donations	439 171		439 171	782 041
	Autres créances	567 937	2 000	565 937	1 277 074
DISPONIBILITES	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	120 067		120 067	2 904 703
	<b>DISPONIBILITES</b>	15 845 091		15 845 091	13 374 953
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	458 101		458 101	529 183
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>17 662 336</b>	<b>8 858</b>	<b>17 653 478</b>	<b>19 216 262</b>
TOTAL ACTIF (I à V)	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>		<b>27 716 076</b>	<b>5 650 699</b>	<b>22 065 377</b>	<b>23 780 610</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

			31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles	295 999	290 749	
	Réserves pour projet de l'entité	14 993 921	14 407 452	
	Autres	948 596	911 852	
	Report à nouveau	(1 169 064)	647 241	
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>			
		<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>15 069 452</b>	<b>16 257 294</b>
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
		<b>Total des autres fonds propres</b>		
		<b>Total des fonds propres</b>	<b>15 069 452</b>	<b>16 257 294</b>
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 837 816	1 722 042	
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		188 630	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		52 418	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
		<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>1 837 816</b>	<b>1 963 090</b>
Provisions	Provisions pour risques		16 764	
	Provisions pour charges	147 855	145 254	
		<b>Total des provisions</b>	<b>147 855</b>	<b>162 018</b>
DETTE (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers	4 189	1 159	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 551 302	859 869	
	Dettes des legs ou donations	368 478	261 517	
	Dettes fiscales et sociales	1 532 789	1 372 069	
	<b>DETTES DIVERSES</b>			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		51 578	
	Autres dettes	1 052 234	2 316 670	
	Produits constatés d'avance	501 263	535 348	
		<b>Total des dettes</b>	<b>5 010 254</b>	<b>5 398 209</b>
	Ecart de conversion passif			
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 065 377</b>	<b>23 780 610</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 169 063,90)	647 240,51	
	(1) Dont à moins d'un an	5 009 095	5 397 050	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

## Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		12 mois	12 mois
	Vente de biens et services		8 539 082	8 284 574
	Ventes de biens		800 788	790 202
	dont ventes de dons en nature		226 445	201 463
	Ventes de prestations de service		203 301	195 915
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		3 198	12 580
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels		18 353 500	19 124 357
	Mécénats		119 749	10 684
	Legs, donations et assurances-vie		2 639 908	3 330 183
	Contributions financières		50 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		45 378	201 228
	Utilisations des fonds dédiés		261 682	118 888
	Autres produits		399 784	883 784
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>31 416 371</b>	<b>32 952 394</b>
	Achats de marchandises		215 533	228 728
	Variation de stock		5 092	53 600
	Achats de matières et autres approvisionnements		2 320	4 216
	Variation de stock		818	(9 906)
	Autres achats et charges externes		12 852 561	12 098 048
	Aides financières		10 562 320	11 600 818
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés		624 622	648 036
	Salaires et traitements		5 192 392	4 716 544
	Charges sociales		2 327 416	1 999 465
	Dotation aux amortissements et dépréciations		582 158	590 204
	Dotation aux provisions		2 601	16 764
	Reports en fonds dédiés			76 385
	Autres charges		443 975	294 771
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>32 811 811</b>	<b>32 317 672</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 395 440)</b>	<b>634 723</b>

## Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 395 440)</b>	<b>634 723</b>
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 719 221 634  331  87	854 52 791  87
	<b>Total des produits financiers</b>		<b>223 685</b>	<b>53 732</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 854 148	1 240 947
	<b>Total des charges financières</b>		<b>2 002</b>	<b>2 186</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>221 683</b>	<b>51 546</b>
	<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(1 173 757)</b>	<b>686 269</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		57 021	17 110 17 860
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>57 021</b>	<b>34 969</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 807	31 431 30 471
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>3 807</b>	<b>61 903</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>53 214</b>	<b>(26 933)</b>
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		48 521	12 095
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>31 697 077</b>	<b>33 041 096</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>32 866 141</b>	<b>32 393 855</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(1 169 064)</b>	<b>647 241</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		2 408 312  2 195 697  4 604 009	2 746 238 1 802 982  4 549 220
	<b>TOTAL</b>		<b>4 604 009</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		2 408 312 2 195 697  4 604 009	2 746 238 1 802 982  4 549 220
	<b>TOTAL</b>		<b>4 604 009</b>	

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
RESULTAT NET	- 1 169 064	651 241
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:</i>		
Dotation aux amortissements et provisions (1)	586 509	610 968
Reprises sur amortissements et provisions (1)	26 925	197 711
Dotation aux fonds dédiés (1)	-	76 385
Reprises sur fonds dédiés	261 682	118 888
Dotation aux fonds reportés (1)	1 183 067	1 353 654
Reprises sur fonds reportés	1 067 294	497 277
Produits de cessions éléments des actifs	-	12 500
Valeur nette comptable des éléments cédés	-	30 471
Produits de cessions éléments des actifs - Legs/Donations	609 823	1 042 858
Valeur nette comptable des éléments cédés - Legs/Donations	595 061	1 063 959
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat	5 360	5 360
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	- 775 511	1 912 084
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	11 733	30 236
Créances d'exploitation	109 601	37 283
Dettes d'exploitation	962 144	275 051
Autres créances liées à l'activité	1 129 952	1 950 508
Autres dettes liées à l'activité	1 350 099	1 257 601
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	863 730	1 011 645
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Décaissements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles + incorporelles + financières	- 501 093	- 2 519 399
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations	-	12 500
Variation d'immobilisations financières	- 977	- 57 208
Variation des dettes et créances sur immobilisations	- 51 578	- 14 825
Incidence des variations de périmètre	- 624 580	- 1 357 141
<i>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	- 1 178 228	- 1 192 141
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Remboursements d'emprunts	-	-
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>		
Trésorerie d'ouverture	16 279 656	16 460 152
Trésorerie de clôture	15 965 158	16 279 656

(1) Hors Actif circulant

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie			
Actif	Ouverture	Clôture	Variation
Valeurs mobilières de placement	2 904 703	120 067	- 2 784 636
Disponibilités	13 374 953	15 845 091	2 470 138
Total 1	16 279 656	15 965 158	- 314 498
Passif	Ouverture	Clôture	Variation
Concours bancaires courants	-	-	-
Total 2	-	-	-
<b>Trésorerie totale</b>	<b>16 279 656</b>	<b>15 965 158</b>	<b>- 314 498</b>

Etats financiers au 31/12/2023

\*\*\*\*ANNEXES\*\*\*\*

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS COMBINES 2023

### PREAMBULE

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) reflètent la situation comptable d'ensemble

d'A.I.F. et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

### I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

**Enquêter** : Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

**Alerter** : le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

**Agir** : nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

**Le principe d'indépendance** : Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## **II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

- Contribution exceptionnelle de 500 K€ afin d'alimenter au niveau international le budget du RAM (Mécanisme d'allocation des ressources) au titre de l'année 2023

## **III - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### ***3.1 Hypothèses de base***

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### ***3.2 Périmètre de combinaison***

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association A.I.F et sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de combinaison des comptes 2023 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 255 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et Régions : 254

Toutes les entités ont été combinées dans les comptes pour l'exercice 2023.

Le périmètre de combinaison des comptes 2022 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 259 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et Régions : 258

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les groupes ou régions combinés sur 2023 sont ceux ayant rempli les conditions suivantes :

- Convention avec l'entité combinante dûment signée ;
- Accusé réception des instructions de combinaison ;
- Saisie de la comptabilité au plus tard le 15/01/2024.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## 3.3 *Principes de combinaison*

### 3.3 a) *Méthode de combinaison*

La méthode de combinaison est la suivante :

- Addition des comptabilités des groupes et régions,
- Eliminations et retraitements des opérations réciproques (intra-groupes).
- Etablissement des comptes combinés des groupes et régions,
- Etablissement des comptes combinés des groupes, régions et siège,
- Etablissement du compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

La reprise des fonds dédiés correspondant au leg A. devenu sans objet du fait de la couverture géographique nationale du périmètre de combinaison a été annulée dans les comptes combinés. Son annulation n'a pas d'impact sur les résultats de l'ensemble combiné.

### 3.3 b) *Ecarts de combinaison*

Les écarts de combinaison pouvant résulter du fait que les comptabilités des groupes et régions sont des comptabilités de trésorerie alors que la comptabilité du siège est une comptabilité d'engagements.

Ces écarts sont enregistrés dans le compte suivant :

105100 => Ecart de combinaison

- L'écart global de combinaison sur l'exercice 2023 s'élève à 0€.

## 3.4 *Méthode d'évaluation*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.4 a) *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

-les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### 3.4 b) *Immobilisations corporelles*

**Les terrains** des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit un montant de 260 250 €.

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

### 3.4 c) *Immobilisations financières*

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

### 3.4 d) *Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés*

Les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

- **Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### 3.4 e) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

### 3.4 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

### 3.4 g) Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2023.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers. Ils s'élèvent à 134 056 € au 31/12/2023.

Ils étaient d'un montant de 1 496 à la clôture de l'exercice précédent.

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

### 3.4 h) Fonds propres (les mouvements de l'exercice 2023 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été mouvementées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2023, soit 5 250 €, suite à l'excédent constaté au 31.12.2022.
- ✓ La réserve d'intervention est augmentée à hauteur de 641 991 € conformément à la décision d'affectation du résultat 2022 approuvée par la dernière Assemblée générale.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

**3.4 i) Provisions pour risques** (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

- ✓ La provision pour redressement URSSAF de 16 764 € qui avait été dotée sur l'exercice de 2022 a été intégralement reprise sur l'exercice 2023 suite à son paiement.

**3.4 j) Provisions pour charges** (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2023 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

- . de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,
- . d'une table de mortalité,
- . d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 1,80% au 31 décembre 2023 contre 2% au 31 décembre 2022) et du turn-over moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 14,53% au 31 décembre 2023 contre 15,91% au 31 décembre 2022).

La provision s'élève à **147 855 €** au 31 décembre 2023 contre 145 254 € à la clôture de l'exercice précédent.

**3.4 k) Fonds dédiés** (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds dédiés est nul au 31/12/2023.

Les fonds d'Aide aux victimes, Aide au développement, Animation régionale et les fonds sur legs (ddh) ont tous fait l'objet d'une reprise.

**3.4 l) Fonds reportés** (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **1 837 816 €** au 31/12/2023 après :

- ✓ Report net des legs reçus par AIF sur l'exercice 2023, à hauteur de 115 774 €

**3.4 m) Cotisation à la Section Internationale**

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2023 (K€) :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Cotisation réglée	9 038	8 731	7 687
Provision N	970	2 068	1 323
<b>Total de la cotisation annuelle dans les comptes</b>	<b>10 008</b>	<b>10 799</b>	<b>9 010</b>

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Cette cotisation est inscrite dans la rubrique "Aides financières (versées) " du compte de résultat.

### 3.4 n) Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels de l'année sont relatifs à des opérations de gestion.

### 3.4 o) Charges et produits des exercices antérieurs

Les charges et produits des exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels de gestion.

### 3.4 .p) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un déficit de **1 169 064 €** et son affectation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale.

### 3.4 q) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit sur les revenus patrimoniaux.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### IV – AUTRES INFORMATIONS

#### 4.a) *Legs et donations significatifs en cours*

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encassements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs, donations et assurances-vies reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

Au 31 décembre 2023, ces engagements sont estimés à **548 447 €** contre **717 505 €** au 31 décembre 2022. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

Les legs particuliers à reverser ont été comptabilisés sur la ligne "Dettes sur legs et donation" par exception à la doctrine comptable EC 2022-07, qui prévoit de les comptabiliser en Autres dettes.

#### 4.b) *Rémunération des hauts cadres dirigeants*

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 sont des administrateurs exerçant bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 224 419 € sur l'exercice 2023.

#### 4.c) *Valorisation des contributions volontaires*

##### ✓ Le bénévolat

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (61%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

- Indice moyen = 542 (temps plein)
- Valeur du point = 6,17 €
- Valeur brute horaire = 22,05 € soit 35,50 € chargée de l'heure.

La valorisation 2023 du bénévolat pour 2 195 697 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 1 429 677 €
- Traitement frais de collecte : 60 254 €
- Frais de fonctionnement : 705 766 €

Le bénévolat valorisé était de 1 802 982 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre important de structures, il est actuellement impossible de valoriser le bénévolat dans les groupes et régions.

Aucune valorisation des militants n'est réalisée comme du bénévolat des membres des conseils d'administration des entités combinées.

✓ Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées sur base du prix fourni par le donateur (devis, factures, factures pro-format).

✓ Le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est évalué sur base du prix de revient de la prestation effectuée.

4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 s'élèvent à 59 336 € TTC au titre de sa mission légale.

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2023 est de 103 ETP.

Catégorie	2022	2022
CDI	93	88
CDD	10	10
<b>TOTAL ETP</b>	<b>103</b>	<b>98</b>

4.f) Les remboursement des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 20 178 € sur l'exercice.

# Annexe au Bilan

Estat exprimé en euros

## VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI - RESSOURCES

### **1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT**

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018 et modifiant le règlement comptable CRC 99-01.

Le Bureau Exécutif du 18 octobre 2009, en présence du contrôleur du Comité de la Charte et de notre Commissaire aux Comptes, s'est prononcé sur l'adoption des principes essentiels :

- **Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,

- nos campagnes d'actions (torture, violence policière, femmes, exigeons la dignité...) et nos actions de militantisme, dont la diffusion du matériel d'action.
- la partie, directement liée à la mission sociale, de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International. Pour réaliser cette répartition dans le CER, nous nous référons à la synthèse des dépenses de l'exercice, fournie par le Secrétariat International.
- certains de nos évènements aux thèmes très précis (campagne « 10 jours pour signer »,...
- la plupart des produits éditoriaux (nos rapports, notre Chronique, bulletins internes...)

- **Les clefs de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui est opéré opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.

- **La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres a notamment reposé sur l'analyse précise de celles-ci par la Cour des Comptes lors de sa première intervention en 2007 et 2008 et les précisions apportées par le règlement comptable précité dont l'homologation est intervenue depuis.

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- des dons et mécénat,
- des legs et donations,
- des cotisations des membres
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- et d'une partie des produits financiers, calculée en fonction d'une quote-part des produits provenant de la générosité du public sur le total des ressources (hors provisions).

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### - Le mode d'affectation des ressources est le suivant:

Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

- **Dans la version du Compte d'emploi des ressources combiné :** nous traitons les mouvements financiers d'Amnesty International France et ceux de nos groupes locaux d'Amnesty International appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de poursuivre la vision d'Amnesty International. A travers divers manifestations et événements, les groupes visent à promouvoir tous les droits humains. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, ainsi nous avons des recettes provenant des ventes de produits, des recettes de manifestation et de dons.

### 2 - LES REGLES D'AFFECTATION DES FRAIS

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

#### - **Frais de personnel** (salaires, charges sociales)

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

#### - **Frais généraux** (entretien, charges de copropriété, affranchissements, reprographie, télécommunications, etc...)

Ces frais ont été répartis entre les diverses activités en fonction de clés établies au prorata de l'utilisation des ressources (surfaces de locaux affectées, consommation d'unités, etc...).

#### - **Dotation aux amortissements**

L'amortissement de la valeur comptable de nos locaux se fait en utilisant une règle de répartition établie au prorata de l'utilisation des surfaces.

#### - **Frais relatifs à la collecte de fonds**

Les différents modes de collecte de fonds (publipostage, recrutements dans la rue, téléphone, etc.) répondent à trois objectifs distincts :

- . Information sur les Droits Humains et dénonciation de leurs violations
- . Appel à l'action (recueil de signatures, envoi de courriers d'indignation)
- . Collecte de fonds

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les frais correspondants sont répartis en fonction des éléments qui composent nos messages.

Cette année, l'analyse a révélé que 61.1 % de ces frais sont des frais de collecte de fonds et que 38.9 % relèvent de l'information sur les Droits Humains, de la dénonciation de leurs violations et de l'appel à l'action.

### - Frais de diffusion des produits vendus

Les ventes de produits comportent :

- . Les ventes des produits dits "promotionnels", par lesquels AIF recherche des ressources supplémentaires,
- . Les ventes des publications directement liées à l'information et à l'action dans le domaine des Droits Humains.

Les coûts liés à la distribution de ces produits ont été affectés directement, lorsque leur nature permet de les relier à l'une des rubriques ci-dessus. Pour le surplus, ils ont été répartis à hauteur de :

- 43.2 % pour l'action & les publications
- 56.8 % pour les produits "promotionnels"

### - Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont calculés en fonction de la marge nette dégagée par les ressources provenant de la générosité du public. Cette marge nette est obtenue en déduisant du total des ressources collectées auprès du public, d'une part les coûts, non déjà financés par d'autres moyens, des missions sociales et d'autre part les dépenses en recherche de fonds. Ce solde est comparé au solde des autres ressources, non issues de la Générosité du Public, pour obtenir la proportion des ressources collectées auprès du public qui va contribuer au financement des frais de fonctionnement.

### 3 - LE BENEVOLAT 2023

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 2 195 697 euros pour l'année 2023, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

\* 1 429 677 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, au pôle action, au pôle vie militante, au pôle communication et au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

\* 705 766 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'Amnesty International en travaillant au Secrétariat National, dans les services environnement au travail, comptabilité, ressources humaines, ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

\* 60 254 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent sur la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### 4 - LES DONS EN NATURE 2023

Au cours de l'exercice 2023, Amnesty International France a bénéficié d'un total de 2 408 312 euros de dons en nature relatifs aux actions de communication suivantes (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

• **Communication Legs (916 715 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - Télérama : (valeur : 266 200 €)
  - Diverto : (valeur : 115 370 €)
  - Version Fémina : (valeur : 166 100 €)
  - Télé 7 jours : (valeur : 142 300 €)
  - Radio Classique : (valeur : 105 633 €)
  - TVCabsat Hebdo : (valeur : 72 000 €)
  - TSF Jazz : (valeur : 49 112 €)

• **Campagne « Changez l'histoire » (867 817 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - RTL2 (valeur : 476 039 €)
  - UGC : (valeur : 316 053 €)
  - Courrier International : (valeur : 75 725 €)

• **Communication institutionnelle (335 000 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - UGC : (valeur : 335 000 €)

• **Campagne « Droit de manifester » (109 500 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - Society (valeur : 17 500 €)
  - Libération : (valeur : 70 000 €)
  - Marianne : (valeur : 22 000 €)

• **Campagne « Promotion Chronique » (107 320 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - Télérama (valeur : 107 320 €)

• **Campagne « Recrutement jeunes » (71 960 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - RATP / Métro (valeur : 71 960 €)

### 5- LES PRESTATIONS EN NATURE 2023

Néant.

### VII – EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virements p.à p.	Cessions		

<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	1 957 467		33 902		115 177
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 957 467</b>		<b>33 902</b>		<b>115 177</b>
						<b>1 876 192</b>

<b>CORPORELLES</b>	Terrains	260 250				260 250
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	2 210 587				2 210 587
	Instal technique, matériel outillage industriels	12 428				12 428
	Instal., agencement, aménagement divers	3 058 552		101 911		65 623
	Matériel de transport			4 547		4 547
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	786 611		49 978		836 589
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	30 156		79 441	79 962	
	Avances et acomptes					29 636
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 358 584</b>		<b>235 877</b>	<b>79 962</b>	<b>65 623</b>
						<b>6 448 877</b>

<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>1 301 518</b>		<b>224 682</b>			<b>1 526 200</b>
--	------------------	--	----------------	--	--	------------------

<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	168 297		1 713		170 010
	Prêts et autres immobilisations financières	33 198		4 920	5 656	32 462
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>201 495</b>		<b>6 633</b>	<b>5 656</b>	<b>202 472</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 819 064</b>		<b>501 094</b>	<b>85 618</b>	<b>180 800</b>	<b>10 053 741</b>
--------------	------------------	--	----------------	---------------	----------------	-------------------

## Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 607 818	130 762	115 177	1 623 403
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 607 818</b>	<b>130 762</b>	<b>115 177</b>	<b>1 623 403</b>
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 690 667	66 860		1 757 528
	Autres instal., agencement, aménagement divers	12 428			12 428
	Matériel de transport	1 310 057	248 662	65 623	1 493 095
	Matériel de bureau, mobilier	533 745	1 412		1 412
	Emballages récupérables et divers		129 355		663 100
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 546 898</b>	<b>446 289</b>	<b>65 623</b>	<b>3 927 564</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 154 716</b>	<b>577 051</b>	<b>180 800</b>	<b>5 550 966</b>

# Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	16 764		16 764	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	145 254	2 601		147 855
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR DEPRECIACTION	incorporelles	100 000		9 125	90 875
	corporéelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours		1 036	6 858	1 036	6 858
	Sur comptes clients				
	Autres	2 000			2 000
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIACTION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		9 459	26 925	247 588
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	32 462		32 462
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	70 965	70 965	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	800	800	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 324	1 324	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	82 327	82 327	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	6 218	6 218	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	2 600	2 600	
	Créances reçues par legs ou donations	439 171	439 171	
	Débiteurs divers	474 667	474 667	
	Charges constatées d'avance	458 101	458 101	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 568 635</b>	<b>1 536 173</b>	<b>32 462</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers	1 159		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 551 302	1 551 302	1 159
	Dettes des legs ou donations	368 478	368 478	
	Personnel et comptes rattachés	645 752	645 752	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	640 676	640 676	
	Impôts sur les bénéfices	50 000	50 000	
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 491	32 491	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	163 870	163 870	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 030	3 030	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	1 052 234	1 052 234	
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	501 263	501 263	
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 010 254</b>	<b>5 009 095</b>	<b>1 159</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS AU 31.12.2023

NATURE	NBRE DE TITRES	PRIX UNITAIRE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR VENALE	INT COURUS NON ECHUS	MOINS VALUES PROVISION
<b>CONTRAT DE CAPITALISATION</b>			120 067	120 067	0	0
MMA	1	120 067	120 067	120 067		0
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRES</b>			120 067	120 067	0	0

DISPONIBILITES

NATURE	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
<b>BANQUES</b>	2 794 494	5 407 548
Crédit coopératif	453 547	1 942 959
Crédit mutuel	2 236 206	3 282 600
Banque Populaire	0	0
La NEF	12 569	6 976
PAYPAL	92 171	175 013
<b>LIVRETS</b>	12 742 794	7 783 087
Crédit mutuel	6 241 747	2 321 335
Banque Populaire	0	0
La NEF	501 046	4 961 752
Crédit coopératif	4 000 000	500 000
La Banque Postale	2 000 000	0
<b>C.C.P</b>	149 624	159 719
C.C.P Paris et Lyon	149 624	159 719
<b>Interets courus</b>	134 056	1 496
Interets courus à recevoir	134 056	1 496
<b>CAISSES</b>	24 124	23 083
Caisse S.N	5 424	4 530
Caisse comptoir	18 700	18 553
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	15 845 091	13 374 953

DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	AU 31/12/2022	AFFECTATION DU RESULTAT N-1		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		AU 31/12/2023
		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE								
Equipement								
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE								
Equipement								
ECARTS DE REEVALUATION								
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	290 749	5 250						295 999
Réserve statutaire	15 245							15 245
Réserve de capitalisation	275 504	5 250						280 754
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	14 408 201	585 720						14 993 921
Réserve d'investissement	2 294 455							2 294 455
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	1 058 787							1 058 787
Réserve d'intervention	11 054 960	585 720						11 640 681
ECART DE COMBINAISON	(750)				750			
Ecart de combinaison	(750)				750			
REPORTA NOUVEAU	911 852	56 271					(19 527)	948 596
Report à nouveau	911 852	56 271					(19 527)	948 596
RESULTAT DE L'EXERCICE	647 241	(647 241)	(647 241)				(1 169 064)	(1 169 064)
Résultat de l'exercice	647 241	(647 241)	(647 241)				(1 169 064)	(1 169 064)
DOTATIONS CONSOMPTIBLES								-1 169 064
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
Equipement								
PROVISIONS REGLEMENTEES								
TOTAL	16 257 294	(647 241)		750			(1 188 591)	(1 169 064)
								15 069 452



DETAIL DU POSTE FONDS REPORTES

NATURE	31/12/2022	REGULARISATION	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2023
Leg B.			100 000		100 000
Leg B.			45 000		45 000
Leg B.			70 000		70 000
Leg B.			120 000		120 000
Leg B.			25 337		25 337
Leg B.	50 000				50 000
Leg B.	1 500			1 500	
Leg B.			45		45
Leg B.			67 000		67 000
Leg C.	10 000				10 000
Leg C.			5 000		5 000
Leg C.	250				250
Leg C.			469 772		469 772
Leg C.	680				680
Leg D.	24 291				24 291
Leg D.	1 000				1 000
Leg D.			1 000		1 000
Leg D.	50 000			50 000	
Leg E.	28 124			28 124	
Leg F.	80 000			89 125	-9 125
Leg F.			10 000		10 000
Leg G.	20 000				20 000
Leg G.	16 173				16 173
Leg H.	3 000				3 000
Leg J.	1 524				1 524
Leg L.			7 622		7 622
Leg L.	20 000			18 423	1 577
Leg L.	125 000				125 000
Leg L.			22 000		22 000
Leg M.			15 494		15 494
Leg M.	5 000				5 000
Leg M.	29 000			29 000	
Leg M.			29 971		29 971
Leg M.	95 000			95 000	
Leg M.	70 000			70 000	
Leg M.	2 000				2 000
Leg M.			16 666		16 666
Leg M.			84 160		84 160
Leg M.	30 000			30 000	
Leg M.	3 000				3 000
Leg O.			85 000		85 000
Leg P.	360 000			350 513	9 487
Leg P.	150				150
Leg P.	130 000				130 000
Leg P.	190 000				190 000
Leg P.			9 000		9 000
Leg S.	286 350			286 350	
Leg S.	13 000				13 000
Leg V.	47 000				47 000
Leg W.	30 000			19 258	10 742
Dépréciation					
<b>TOTAL</b>	<b>1 722 042</b>		<b>1 183 067</b>	<b>1 067 293</b>	<b>1 837 816</b>

## Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Fonds dédiés aux victimes et aux défens	117 645		117 645				
Fonds dédiés développement	43 242		43 242				
Fonds dédiés d'animations régionales	27 743		27 743				
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés sur dons et legs	52 418		52 418				
<b>TOTAL</b>	<b>241 048</b>		<b>241 048</b>				

## Produits à recevoir

		Etat exprimé en euros	31/12/2023
<b>Total des Produits à recevoir</b>			<b>312 055</b>
<b>Autres créances clients</b> <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>		52 930	<b>52 930</b>
<b>Autres créances</b> <i>FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS REMBOURSEMENT IJ SS INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>		123 744 1 324 134 056	<b>259 125</b>

# Charges à payer

		Etat exprimé en euros	31/12/2023
<b>Total des Charges à payer</b>			<b>1 259 458</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			<b>205 856</b>
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>		205 856	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			<b>975 539</b>
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>		381 355	
<i>PROVISION RTT</i>		132 398	
<i>PROVISION PRECARITE</i>		11 176	
<i>RTT COMPTE EPARGNE</i>		117 093	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>		151 977	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT</i>		52 743	
<i>CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE</i>		4 457	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE</i>		46 484	
<i>CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER</i>		46 090	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER</i>		15 847	
<i>CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER</i>		1 381	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER</i>		14 536	
<b>Autres dettes</b>			<b>78 064</b>
<i>NOTES DE FRAIS A PAYER</i>		6 587	
<i>CHARGES A PAYER</i>		71 477	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>458 101</b>
STOCK MAXYMA DEPLIANTS		84 150	
SHARITY		55 215	
DANS LA RUCHE		50 000	
DOCEBO - PRESTATIONS		45 884	
DESTINATION NANCY		25 489	
DDB - FILM "LES DETAILS"		18 319	
SALESFORCE CUSTOMER		16 220	
AFA PORTE-CARTES		15 718	
MODJI CAHE		14 098	
CMIE MUTUELLE		11 537	
AUTRES		121 471	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>458 101</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>501 263</b>
Adhésions		386 752	
Abonnements chroniques		90 758	
Lettres AMNESTY		23 753	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>501 263</b>

## Legs, donations et assurances-vie

	Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS</b>			
Montant perçu au titre d'assurances-vie		1 677 539	1 026 232
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		1 054 256	3 157 030
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		609 823	1 042 858
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		9 125	24 400
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		1 067 294	497 277
<b>Total des produits</b>		<b>4 418 036</b>	<b>5 747 797</b>
<b>CHARGES</b>			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		595 061	1 063 959
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 183 067	1 353 654
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations			
<b>Total des charges</b>		<b>1 778 128</b>	<b>2 417 613</b>
<b>SOLDE</b>		<b>2 639 908</b>	<b>3 330 183</b>

DETAIL DES AIDES FINANCIERES

NATURE	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	10 008 822	10 799 258
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	553 119	678 422
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE	24 729	44 670
SOUTIEN GR / PRIMO LEV	5 800	4 250
DEPENSES SSAF	18 500	21 133
DEPENSES / DDH	54 474	47 019
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE	20 634	6 066
	<b>10 686 079</b>	<b>11 600 818</b>

DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NATURE	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
IMPRESSION	981 437	1 015 713
CREATION GRAPHIQUE	331 022	290 650
CONCEPTION AUDIO	332 048	273 835
FOURNITURES DIVERSES	248 176	230 334
SOUS-TRAITANCE	673 085	559 381
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	116 311	128 955
LOCATIONS MOBILIERES	328 001	291 561
ENTRETIEN LOCAUX	103 090	96 618
MAINTENANCE	298 567	274 554
ASSURANCE	40 805	40 338
ETUDES ET RECHERCHES	134 845	157 886
DOCUMENTATIONS	21 956	18 859
COLLECTE FONDS FACE A FACE	3 607 963	3 387 742
MARKETING TELEPHONIQUE	642 289	674 420
PERSONNEL INTERIMAIRE	14 809	4 408
HONORAIRES	847 513	782 146
MANIFESTATIONS COLLOQUES	436 023	324 762
PUBLICITE	1 358 404	1 360 419
FRAIS DE DEPLACEMENTS	245 846	196 994
FRAIS DE MISSIONS	340 496	237 876
AFFRANCHISSEMENT	1 259 204	1 236 264
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	96 536	114 310
SERVICES BANCAIRES	105 684	104 780
COTISATIONS	59 938	180 198
AUTRES	228 513	115 045
<b>TOTAL</b>	<b>12 852 561</b>	<b>12 098 048</b>

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2023 en K €

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2023		2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	8 539	8 539	8 285	8 285
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	18 339	18 339	19 017	19 017
- Dons non affectés reçus par les groupes locaux d'AIF	63	63		
- Legs, donations et assurance-vie	2 640	2 640	3 329	3 329
- Mécénats	120	120	11	11
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	556	556	865	865
<b>2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 108		1 149	
<b>3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	3		38	
<b>4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECATIONS</b>	18		173	
<b>5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	241	241	113	113
<b>TOTAL</b>	<b>31 627</b>	<b>30 498</b>	<b>33 040</b>	<b>31 680</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées directement par le Secrétariat National	12 978	12 896	11 805	11 587
- Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	370	86	389	83
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	7 451	7 451	8 260	8 260
- Participation au financement international				
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 127	6 127	6 065	6 065
2.2 Frais de traitement des dons	505	505	431	431
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	5 338	4 400	5 337	4 572
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECATIONS</b>	8		17	
<b>5 IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	19		12	
<b>6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			76	76
<b>TOTAL</b>	<b>32 796</b>	<b>31 465</b>	<b>32 392</b>	<b>31 076</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 169)</b>	<b>(967)</b>	<b>647</b>	<b>604</b>

NB : l'écart entre le total des produits du CROD et du compte de résultat provient du produit exceptionnel sur exercice antérieur reclassé dans le coût du Personnel dans le CROD

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023		2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	2 196		2 196	1 803
Prestations en nature			2 408	2 408
Dons en nature				2 746
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>4 604</b>	<b>4 604</b>	<b>4 549</b>	<b>4 549</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALE</b>				
Réalisées en France	2 924		2 924	2 941
Réalisées à l'étranger				
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FO</b>	974		974	1 103
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	706		706	505
<b>TOTAL</b>	<b>4 604</b>	<b>4 604</b>	<b>4 549</b>	<b>4 549</b>

Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2023 en K €

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>		
- Actions réalisées directement par le Secrétariat National	12 896	11 587
- Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	86	83
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>		
- Actions réalisées par l'organisme	7 451	8 260
- Participation au financement international		
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
<b>2.1 Frais d'appel à la Générosité du public</b>	6 127	6 065
<b>2.2 Frais de traitement des dons</b>	505	431
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	4 400	4 572
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>31 465</b>	<b>30 999</b>
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>		
<b>5 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>		76
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		604
<b>TOTAL</b>	<b>31 465</b>	<b>31 680</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
<b>1 RESSOURCES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>	8 539	8 285
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>		
- Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	18 339	19 017
Dons non affectés reçus par les groupes locaux d'AIF	63	61
- Legs, donations et assurance-vie	2 640	3 329
- Mécénats	120	11
<b>1.3 Autres ressources liées à la générosité du public</b>		
- Abonnements à la lettre d'Amnesty	203	195
- Produits Financiers liés à la GP	216	37
- Redevances et droits d'auteur liés à la GP	137	633
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>30 257</b>	<b>31 567</b>
<b>2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations</b>		
<b>3 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	241	113
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	967	
<b>TOTAL</b>	<b>31 465</b>	<b>31 680</b>
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GENEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>3 490</b>	<b>4 148</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(967)	604
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	297	(1 262)
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GENEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>2 820</b>	<b>3 490</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
- Réalisées en France	2 924	2 941
- Réalisées à l'étranger		
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHEDE FONDS</b>	974	1 103
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	706	505
<b>TOTAL</b>	<b>4 604</b>	<b>4 549</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GENEROSITÉ DU PUBLIC</b>		
<b>1.1 Bénévolat</b>	2 196	1 803
- Prestations en nature	2 408	2 746
- Dons en Nature		
<b>TOTAL</b>	<b>4 604</b>	<b>4 549</b>

FONDS DEDIES LIÉS A LA GENEROSITÉ DU PUBLIC	2023	2022
<b>FONDS DEDIES LIÉS A LA GENEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	241	277
(-) Utilisation	241	113
(+) Report		76
<b>FONDS DEDIES LIÉS A LA GENEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>241</b>

### ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023

Pour réaliser l'EAR, il a été utilisé notre outil CRM Salesforce ainsi que le listing des IBAN des mandats de prélèvements automatiques.  
 Ces derniers commençaient intégralement par « FR » étaient donc de facto hors périmètre.

**VERSION SYNTHETIQUE \***

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
AFGHANISTAN	117
AFRIQUE DU SUD	144
ALGERIE	60
ALLEMAGNE	23 513
ANDORRE	645
ANGLETERRE	1 284
ANGOLA	120
ARABIE SAOUDITE	120
ARGENTINE	132
AUSTRALIE	120
AUTRICHE	966
BELGIQUE	31 552
BENIN	50
BRESIL	420
BULGARIE	300
BURKINA FASO	162
BURUNDI	90
CAMEROUN	240
CANADA	4 651
CHILI	120
CHINE	444
COTE D'IVOIRE	156
DANEMARK	995
ECOSSE	180
EGYPTE	180
EMIRATS ARABES UNIS	60
ESPAGNE	9 630
ETATS-UNIS	3 163
FINLANDE	272
GABON	108
GRECE	854
GRENADE	132
GUINEE	30
HONDURAS	96
HONG KONG	40
IRLANDE	894
ISLANDE	212
ISRAEL	84
ITALIE	4 561
JAPON	274
LIBAN	234
LUXEMBOURG	4 780
MADAGASCAR	480
MALAYSIE	354
MALTE	10
MAROC	622
MAURITANIE	40
MEXIQUE	58
NORVEGE	192
NOUVELLE ZELANDE	20
PAYS-BAS	7 587
POLOGNE	247
PORTUGAL	1 423
REPUBLIQUE TCHEQUE	180
ROUMANIE	876
ROYAUME UNI	3 055
SENEGAL	162
SINGAPOUR	982
SLOVAQUIE	75
SUEDE	741
SUISSE	9 791
TAIWAN	5
THAILANDE	170
TOGO	124
TUNISIE	122
TURQUIE	170
URUGUAY	180
VIETNAM	50
Total général	119 902

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 76 Boulevard Villette, 75 019 Paris